

et en oultre, à la femme dudit seigneur de saint-Paul, lui estant au pays.

Et l'appointement estre faict, se trouvèrent les deux champions dessus nommés au jour assigné que fut le douzième de mai l'an mil cinq cent et quatre, en la place devant le chasteau de Thurin, montés et armés; cest assavoir le dit seigneur de Saint-Paul sur un rouçin grison bien bardé, et ses bardes couvertes de damas moitié rouge, et l'autre rouge et noir à grans bendes et dessus l'ornois accoustré de mèsme, et Corsant monté sur un rouçin de poil de pie bien bardé aussy et ses bardes couvertes moitié satin et moitié damas tout gris, bordé de velours cramoisy, et son accoustrement de mesme au borrellet semblable à leur dit accoustrement.

Auxqueulx furent présentées lances, desquelles à la première course s'attaquèrent bien adroit; cest assavoir le champion des mariés fut atteint au bord de sa cuirasse, tellement qu'il ployat en derrière, et le champion des non mariés fut atteint un petit sous la petite pièce, et de ce coup leurs lances voullarent en plusieurs pièces. Puis reprindrent lances nouvelles, desquelles coururent pour la seconde fois, dont le seigneur de Saint-Paul rompit la sienne bien gaillardement, laquelle rompue, rencontra sa partie au choc de teulle sorte que le peytral, sangle, selle et cropière dudit cheval de sa dite partie rompirent. Et fut pourté par terre tout estendu et désarmé de plusieurs pièces, en fasson que plusieurs cuydoient qu'il fut follé; mais incontinent fut relevé sus pié et fit bien son debvoir de vouloir combattre à l'espée, en parachevant les choses dessus dites.

Et nonobstant que le droit voulsit, veu qu'il avoit esté porté par terre, qu'il ne remonta plus à cheval sans avoir parfaict son combat, ledit seigneur de Saint-Pol de sa grace plein de noblesse permit qu'il reprint autre cheval à son appétit pour parfaire leur entreprinse comme il fit, et estre re-